

Ces consultations ont permis de montrer que le maintien du statu quo avec notre principal partenaire commercial n'est pas souhaitable. La grande majorité des participants a exprimé l'opinion que les niveaux actuels de chômage sont directement liés à l'incertitude qui prévaut dans nos relations commerciales avec les États-Unis. Les gens d'affaires de toutes les régions ont demandé avec insistance que des négociations bilatérales soient entamées avec notre principal client afin d'étayer les règles qui gouvernent le commerce entre nos deux pays.

Les États-Unis achètent les trois quarts des biens et des services que nous exportons. Les emplois de plus de deux millions de Canadiens dépendent du marché américain. Les États-Unis sont notre partenaire commercial le plus important, et le commerce dans les deux sens se chiffre à 150 milliards de dollars.

Pour diverses raisons, de fortes pressions protectionnistes sont exercées aux États-Unis. Même lorsque le Canada n'en est pas la cible, les mesures que prennent les Américains contre d'autres pays peuvent nous toucher. L'année dernière, le Canada a dû limiter ses exportations de bois d'oeuvre, d'acier, de poisson, de framboises, de porc et de pommes de terre à destination des États-Unis. Aucune région n'a été épargnée. Des milliers d'emplois sont directement menacés. Des milliers d'autres le sont indirectement.

Cet accès incertain au marché américain s'est avéré coûteux pour les entreprises canadiennes, aussi bien sur le plan financier que sur celui des investissements. Une entreprise peut difficilement prendre des décisions, assumer de nouveaux risques et se développer lorsque ses débouchés sont menacés.

Les accords commerciaux bilatéraux en vigueur sont dépassés. Nous devons conclure un marché plus équitable avec les États-Unis, pour conserver les emplois que nous avons, favoriser les investissements et créer de nouveaux emplois.

Nous devons tenter d'améliorer les règles qui gouvernent nos échanges en maintenant et en améliorant, si possible, notre accès au marché américain et en enchâssant les résultats de nos négociations dans un nouvel accord international ayant force de loi.

Mais quelles en sont les conséquences pour l'Ontario?